

SERVICE FINANCES  
EM/GLN

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 MAI 2010

### DELIBERATION

#### **OBJET : Dotation de solidarité urbaine (D.S.U) – utilisation des crédits 2009**

Rapporteur : Ronan LATIMIER

L'article L.1111-2 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2007-1822 du 24 décembre 2007 – article 139, prévoit que le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine, présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.

Ainsi, la dotation de solidarité urbaine d'un montant de 387.854 € perçue par la ville de Plœmeur au titre de l'exercice 2009 a contribué à financer, pour partie, les actions de développement social urbain suivantes regroupées en deux grands axes :

#### 1 - L'amélioration des déplacements :

- Travaux sur les espaces publics : des travaux d'aménagement des déplacements ont été réalisés pour un montant de 2.849.000 € : réfection de voies communales, aménagement d'un carrefour d'entrée près de l'école Saint Exupéry, de la rue du Pérello, de la place d'Argoat, aménagement d'un mail dans le centre commercial, ...

- Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et aide à l'insertion : le chantier d'insertion « P.M.R. » a été reconduit en 2009. Pour mémoire, il consiste à réaliser des aménagements d'espaces publics afin de permettre une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Il permet aussi aux participants de s'initier à des pratiques professionnelles diverses et de constituer une étape dans un parcours d'insertion vers l'emploi. La finalité sociale des travaux contribue à la valorisation des personnes et à leur mobilisation pour l'insertion professionnelle et permet donc de faire un lien entre l'insertion sociale et un projet à vocation sociale. Le coût de ce chantier en 2009 est de 233.058 €.

#### 2 - L'amélioration des conditions de vie en ville par le développement social et culturel :

- Encouragement du fonctionnement des associations : l'effort d'amélioration de la qualité des infrastructures et des locaux mis à disposition des associations (installations sportives et locaux associatifs), a été poursuivi. Les dépenses correspondent :

- à des travaux d'amélioration des infrastructures sportives (création d'un terrain synthétique, réfection de la piste d'athlétisme, mise en place d'un programme de renouvellement des équipements sportifs (matériel)...

- et à des travaux d'améliorations des divers locaux mis à disposition du monde associatif (mise aux normes électriques des locaux du Divit, travaux dans la longère de St Bieuzy, salle soleil d'automne...) : 48.000 €

Il complète l'aide financière directement accordée aux associations, sous forme de subventions, pour un montant de 178.077 €.

- Modernisation des équipements sociaux et éducatifs :

Les travaux de la maison de la petite enfance se sont poursuivis et se sont élevés à 294.000 €.

Sur l'ensemble des infrastructures scolaires maternelles et élémentaires, des travaux de réfection et des aménagements ont été réalisés, pour une dépense de 420.000 € (peinture de classes, réfection de cours, extension du réfectoire de l'école Cadou, réfection de la toiture de la terrasse de l'école Pagnol...)

Le fonctionnement des activités à destination de la jeunesse (accueils périscolaires, camps, CLSH, ...) s'est élevé à 690.716 €.

Il est proposé de prendre acte du rapport qui retrace les actions de développement social et urbain entreprises au cours de l'exercice 2009 et leurs conditions de financement.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », et après en avoir délibéré,

- APPROUVE cette présentation à l'unanimité (deux abstentions).

---

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
L'adjointe déléguée aux ressources humaines

Marie-Bernadette LE NEVE.